

L'ajournement

nouveau adressés au ministre, mais celui-ci et son gouvernement sont restés sourds à notre appel et à celui de l'industrie du camionnage.

Ce qui s'est produit, monsieur le Président, c'est que le 13 mai, les camionneurs, tous comme les travailleurs réunis devant le Parlement aujourd'hui, en ont eu assez. Déçus, ils se sont rassemblés, ont perdu leur salaire et sont restés ici plusieurs jours même si bon nombre d'entre eux ne pouvaient se le permettre. Essentiellement, ils ont toutefois demandé au Parlement d'écouter leurs préoccupations. À notre demande, le Parlement a consacré une journée à un débat sur l'industrie du camionnage. Nous n'étions pas cinglants, ni négatifs. Nous avons présenté un programme en neuf points qui, nous le croyions sincèrement, proposait des solutions légitimes aux problèmes dont nous avons été saisis. C'était le 17 mai, et le ministre a promis de l'examiner; il a promis de rendre les rapports publics. Il a promis de donner suite aux recommandations des rapports. Nous sommes maintenant le 16 septembre, et toujours rien; le ministre n'a rien dit ni rien fait. Comme l'automne est le moment de la rentrée scolaire ou parlementaire, monsieur le Président, nous espérons que la Chambre et plus particulièrement le gouvernement sauront profiter de ce nouveau départ pour adopter, symboliquement et de façon très concrète, une nouvelle attitude à l'égard de l'industrie du camionnage. J'espère que mes collègues d'en face s'y emploieront dès aujourd'hui en nous donnant une réponse et en s'engageant à améliorer la situation.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question, ce qui nous donne l'occasion d'établir quelques faits intéressants.

Le ministre des Transports a eu plusieurs rencontres fructueuses avec le groupe de travail sur le camionnage. Ce groupe a été créé l'année dernière pour offrir aux représentants du secteur une tribune où ils pourraient discuter de leurs problèmes avec des responsables du gouvernement et tenir des consultations. Ses membres représentent les expéditeurs, les transporteurs, les syndicats et les propriétaires exploitants. En juillet dernier, le ministre a fait savoir au groupe d'étude qu'il était prêt à envisager la possibilité d'apporter une forme quelconque d'aide de transition à l'industrie et il a sollicité l'avis de ses membres.

La semaine dernière, le ministre des Transports et le ministre d'État chargé des Transports ont de nouveau rencontré le groupe de travail, qui leur a alors remis ses recommandations au sujet de l'aide de transition à appor-

ter. Comme le ministre l'a expliqué à cette réunion, il doit maintenant soumettre ces recommandations à ses collègues fédéraux et provinciaux. Le ministre projette de rencontrer ses homologues provinciaux à Winnipeg, plus tard au cours de la semaine. De toute évidence, la participation des provinces est un élément crucial.

Il est intéressant de noter, comme vous l'avez sans doute fait, monsieur le Président, que les études sur la compétitivité de l'industrie du camionnage transfrontalier commandées par le groupe de travail n'ont pas prouvé que le fardeau fiscal de nos camionneurs était plus lourd que celui des Américains, comme le prétendait l'opposition. En fait, on constate, selon ces études, qu'à la suite de la mise en oeuvre de la TPS, les camionneurs assument à peu près le même fardeau fiscal, de part et d'autre de la frontière. De fait, monsieur le Président, après l'entrée en vigueur de la TPS, la taxe fédérale levée sur le carburant diesel a baissé de trois cents le litre.

Je suis fort conscient, tout comme le gouvernement, que l'industrie du camionnage a été durement touchée par la récession. Fort heureusement, des sources à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie annoncent de meilleures perspectives étant donné la fin de la récession.

Le ministre des Transports a promis de favoriser une industrie canadienne du camionnage adaptée aux besoins de l'économie canadienne et une économie forte profitant à tous les membres de l'industrie.

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, le 31 mai dernier, j'ai posé au ministre de l'Agriculture une question au sujet de la situation à laquelle font face les pomiculteurs du pays.

Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles a recommandé au ministre l'établissement d'un office national de commercialisation des pommes fraîches. Il a fait cette recommandation après avoir tenu au cours de l'automne 1990 des audiences dans tout le pays, surtout les cinq principales provinces productrices.

J'ai été heureux de constater que dans sa réponse du 31 mai, le ministre a déclaré qu'il entendait se plier aux demandes des producteurs. Ainsi, je tiens, ce soir, à souligner que j'espère vivement que le ministre donnera suite à sa promesse.

L'industrie des pommes, surtout celle des pommes fraîches, car c'est de celle-là dont nous parlons ce soir, est importante. Il y a 8 000 pomiculteurs au Canada; ils produisent 500 000 tonnes de pommes par année et donnent de l'emploi à 15 000 personnes.